

CALENDRIER D'APPRENTISSAGE

Les apprentis du parcours en présentiel à Strasbourg sont présents en entreprise 2 jours par semaine le premier semestre puis 3 jours par semaine le second.

Pendant les congés universitaires, l'apprenti est à temps plein en entreprise.

Les apprentis du parcours à distance sont présents en entreprise tous les jours ouvrés, quatre après-midis par semaine sont consacrés à la formation universitaire.

LA DURÉE DE TRAVAIL DE L'APPRENTI

L'apprenti âgé de 18 ans et plus est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.

Début du contrat d'apprentissage :
entre le 16 juin 2015 et le 16 décembre 2015

Fin du contrat d'apprentissage :
30 septembre 2016

CONTACTS

Responsable pédagogique du Master CAWEB
Renate De La Paix
E-mail : delapaix@unistra.fr


Secrétariat du Master CAWEB
Samira Khemkhem
E-mail : samira.khemkhem@unistra.fr
Tél : +33 (0)3 68 85 66 63

Contact CFAU
Michael Laude
E-mail : cfau@uha.fr
Tél : +33 (0)3 89 33 65 93

<https://mastercaweb.u-strasbg.fr>



 facebook.com/master.caweb

 twitter.com/mastercaweb

master
caweb
localisation | multimédia

Ne pas jeter sur la voie publique. Ce papier peut être recyclé.



LE MASTER CAWEB EN APPRENTISSAGE

Présentation employeurs

Langues :



© 2015 Master CAWEB | Conception et réalisation :
Gian Marco Fusaro, Isabelle Schlur, Marie-Claire Still
Impression : Imprimerie de l'Université de Strasbourg

mastercaweb.u-strasbg.fr

QU'EST-CE QUE LE MASTER CAWEB ?

Le Master forme des étudiants à la création de sites web multilingues et à la traduction.

Des cours de développement, de gestion de projet ou de localisation sont proposés, ce qui permet aux étudiants de combiner les langues et l'informatique.

QUI PEUT RECRUTER UN APPRENTI ?

Toute entreprise relevant du **secteur privé** (artisanal, industriel ou associatif).

Toute entreprise du **secteur public** non industriel et commercial.

Depuis 2010, un étudiant en **2^{ème} année de Master CAWEB** peut signer un contrat d'apprentissage transfrontalier avec une entreprise située dans le **Bade-Wurtemberg**.

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Etre titulaire d'un diplôme au moins égal à celui préparé par l'apprenti et avoir au moins 2 années d'exercice dans le métier concerné.

Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en relation avec la qualification visée par ce diplôme et un niveau minimal de qualification. Si le niveau minimal de qualification n'est pas atteint, l'avis du recteur est nécessaire.

AVANTAGES À L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

Le crédit d'impôt

L'entreprise ayant embauché un apprenti, bénéficie d'un crédit d'impôt qui s'impute soit sur l'impôt sur le revenu soit sur l'impôt sur les sociétés de l'année en cours (Nota : le solde non imputé est restituable).

L'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF)

L'embauche d'un apprenti ouvre droit à une indemnité compensatrice forfaitaire versée à l'employeur par le Conseil Régional du lieu de travail de l'apprenti.

Le montant et les conditions d'attribution de cette indemnité sont fixés par chaque Région.

POURQUOI RECRUTER UN APPRENTI MASTER CAWEB ?

- Un **collaborateur supplémentaire** présent environ **75%** du temps de travail.
- Un collaborateur ayant la maîtrise d'au moins **deux langues étrangères**.
- Un collaborateur formé aux **technologies du web et de la localisation**.
- Un **rythme d'alternance qui s'adapte à vos besoins** : présence en entreprise tous les jours (parcours à distance) ou certains jours de la semaine (parcours en présentiel).
- Des **avantages financiers** non négligeables.

COÛT D'UN APPRENTI

La rémunération de l'apprenti est fixée en pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel pour les apprentis de plus de 21 ans), lequel varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Les étudiants du Master 2 CAWEB ont généralement plus de 20 ans. Le salaire de l'apprenti (selon le code du travail) s'élève ainsi à 61% du minimum conventionnel.

Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises permettant de financer le matériel destiné à former les étudiants du Master CAWEB.

Cet impôt est calculé sur la base de la masse salariale versée par l'entreprise et son taux varie en fonction de la localisation de l'entreprise.

L'employeur public, exonéré de la taxe d'apprentissage et employant un apprenti, doit verser au Master CAWEB le coût de la formation.

DÉMARCHES

Prendre contact avec le secrétariat du Master CAWEB au 03 68 85 66 63 ou déposer votre offre sur notre site web.

Remplir une fiche de pré-inscription et la retourner au CFA Universitaire Alsace.